

*Début de la séance : 18H30*

**Présents :** Christian Buisson, Josiane Bouniol, Michel Failla, Alain Joly, Hubert Martin, Céline Matthey, Monique Mularoni, Béatrice Roux.

**Absents :** Rémi Brouchier, Laure Fietkau, Françoise Gangloff, Christophe Lunel, Georges Perret.

**Secrétaire de séance :** Alain Joly.

Le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour et demande l'accord du conseil :

- Nomination d'un agent coordonnateur et l'embauche de deux agents recenseurs pour le recensement de 2020,

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 6 juin 2019 est validé à l'unanimité.

### Points soumis à délibération

#### 1. Recomposition du conseil communautaire.

Il s'agit du prochain conseil de la Communauté de Communes des gorges de l'Ardèche qui sera constitué après les prochaines élections municipales. Les textes légaux fixent son nombre à 33 sièges en relation avec la population de notre communauté de communes. Compte tenu du nombre d'habitants de Vagnas, notre village n'aurait qu'un siège dans ce conseil. Mais si au moins les 3/4 des communes l'acceptent, le nombre de conseillers peut être redéfini à 39 membres. Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de cette disposition et Vagnas disposera ainsi de 2 sièges. Le maire propose que le conseil vote en faveur de cette disposition.

Pour : unanimité

#### 2. Aménagement du chemin de Sallet.

Il s'agit du chemin qui relie la D579 au Serre et qui passe à proximité des ateliers municipaux. Des personnes souhaitent acheter un vaste terrain en bordure de ce chemin pour y établir une activité médicale. L'accès par le chemin du Bois des Pauvres est compliqué et la création d'un accès direct sur la D579 risque d'être interdit par les

services départementaux. La solution consistera alors à élargir, à goudronner et à enfouir les réseaux sur la portion qui rejoint celle du Serre qui l'est déjà.

Le maire demande l'autorisation au conseil de :

- demander des devis estimatifs pour cette opération,
- commanditer un géomètre pour réaliser le bornage nécessaire dès à présent,
- négocier une bande de 2 m de terrain auprès des propriétaires riverains pour permettre cet élargissement,

Le service des routes du Département a été sollicité pour connaître la faisabilité d'un accès direct de la parcelle B 814 sur la RD 579.

Cette démarche est donc effectuée dans l'attente de la réponse du Département et dans l'éventualité d'une réponse défavorable

Pour : unanimité

### **3. Nomination d'un agent coordonnateur communal non rémunéré et embauche de deux agents recenseurs.**

Le recensement des habitants des communes doit être réalisé tous les 5 ans, il se fera donc en 2020 pour Vagnas. Pour cela, il est nécessaire de nommer un agent coordonnateur formé aux démarches administratives et d'embaucher deux agents recenseurs pour réaliser l'enquête au domicile des habitants qui ne souhaiteront pas ou ne pourront pas se faire recenser sur internet.

Sandrine Soulas-Roux se propose pour le poste d'agent coordonnateur.

Pour : unanimité

L'embauche de deux agents recenseurs pour la période allant du 1er janvier 2020 au 15 février 2020 sera diffusée dans les jours à venir, sur le site internet de la commune, dans le bulletin municipal afin que par les canaux de diffusion habituels.

Pour : unanimité

### **Questions diverses**

1. Repas de fin d'année des habitants du 3<sup>e</sup> âge. Le prix du repas des habitants de 70 ans ou plus est pris en charge par la mairie, les autres personnes désirant participer à ce repas devront payer leur repas. Le maire souhaite dès à présent demander des devis et en conséquence définir le lieu où il se tiendra. La date de l'événement serait fixée entre le 5 et le 18 décembre. Le conseil est pour à l'unanimité.

2. Le maire communique que les modifications mineures du PLU demandées ont été adoptées par le conseil communautaire du 11 juillet dernier (il concerne les zones A construites pour leur attribuer les mêmes droits que les zones N).

3. Le maire informe que la communauté de communes a lancé une enquête publique par le biais de deux questionnaires (un pour l'ensemble de la population et un spécifique pour les plus de 75 ans) disponibles en mairie. Destinés à définir la politique future d'action sociale de la communauté de communes, ils permettront également à chacun d'exprimer si nécessaire un avis particulier en fin de formulaire.

4. Le coût de l'étude qui a été réalisée pour sécuriser la traversée du village par la D579 est estimé à 600 000 euros HT et, dans ce cadre, la seule mise en place d'un plateau surélevé au carrefour situé au centre du bourg coûterait 85 000 euros HT. Ce dernier dispositif serait sans doute insuffisamment efficace et a la réputation d'être bruyant. Aussi faut-il essayer de trouver une solution intermédiaire moins coûteuse.

Un conseiller expose au conseil les premiers résultats de recherches qu'il a effectué quant à l'installation de feux tricolores pédagogiques destinés à ralentir les véhicules. Dispositif qui avait été suggéré au cours d'un conseil précédent.

La réglementation ne permet leur installation que pour protéger un passage piéton ou l'entrée d'une école. Ils sont par défaut toujours au rouge et un radar détecte la vitesse du véhicule en approche. Si le véhicule circule à la vitesse autorisée, le feu passe instantanément au vert. Dans le cas contraire, il reste 10 secondes au rouge.

Deux dispositifs de ce type pourraient être installés. Le premier, au sud, pour protéger le passage situé à la sortie de la rue de l'église, le second, au nord, sur un passage piéton à créer à la fin des trottoirs existants au nord du bourg. Un véhicule qui traversera le village rencontrera donc deux feux rouges de ce type sur son parcours, ce qui semble très incitatif au respect de la vitesse imposée sans devoir engager une dépense particulièrement importante.

Quatre devis ont été demandés. Deux sont déjà reçus et il est possible d'estimer le coût approximatif de l'opération à un montant total de 50 000 € HT, ce montant reste à affiner notamment concernant les travaux de raccordement électriques des dispositifs. Des subventions devraient pouvoir être obtenues sans trop de difficulté pour un projet de ce type. Le conseil valide la poursuite de l'étude.

5. L'intérieur de l'église de Vagnas est en très mauvais état : la peinture se décolle par plaques, le chauffage et l'électricité ne sont plus aux normes et le bâtiment entier n'est pas aux normes d'accessibilité (une dérogation a été demandée pour ce dernier point en raison de la très faible utilisation de l'édifice). Aussi le risque que l'église ne puisse plus être utilisable dans un avenir proche n'est pas utopique.

Un conseiller a précédemment rencontré M. le curé et le comité paroissial pour envisager une solution à ces problèmes, le comité paroissial n'ayant plus les moyens d'engager les seuls travaux de peinture. Au modèle de ce qui a été mis en place dans d'autres paroisses, il a été adopté ce jour-là le principe de pouvoir utiliser l'église pour des manifestations dont la liste serait établie en commun avec la municipalité et sous la responsabilité de cette dernière en échange du financement des travaux par la commune sous la condition qu'elle obtienne les subventions nécessaires.

Le conseil est informé que les plans et coupes intérieurs, celui de la base de la façade avec une rampe d'accès ont été dessinés et que des demandes de devis sont en cours.

6. Un conseiller fait remarquer que le ressaut de la zone bétonnée du parking du tennis est endommagé et que les ferrailles sont apparentes avec le risque potentiel d'un accident. Ce défaut va être examiné.

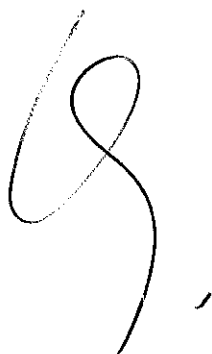
7. Un conseiller rapporte que, outre son aspect esthétique détestable, le stockage des anciens conteneurs à ordures ménagères sur le terre-plein de la ferme du Rieusset encourage de nombreuses personnes, peut-être des touristes, à y déposer leurs sacs poubelles. La question est posée de savoir si la communauté de communes connaît ce problème et si elle a prévu d'y remédier.

8. Le maire informe qu'un nouveau transformateur EDF va être installé au tennis, entre la haie et la route, pour renforcer le réseau du mas de la Combe qui est très défaillant. Cette installation n'implique pas de participation financière communale.

9. Un conseiller fait remarquer qu'une nouvelle voiture en mauvais état est stationnée sur le parking des ateliers municipaux et qu'il faudrait demander aux propriétaires de les dégager au plus vite. Le maire va prendre les mesures nécessaires.

*Fin de la séance à 19 H 50.*

**Le secrétaire de séance**



**Le maire**

